



**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE FO
DU 22 MARS AU 6 AVRIL 2021**

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr

Votre CE
100 % GRATUIT*
sur www.avantagespourtous.com

**PASS
SOLIDARITÉ
TPE***
*Très Petites Entreprises
(moins de 11 salariés)
Pass que nous
le valons bien !

FO

*jusqu'au 31 mars 2021



Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !